

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Power Play Academy Moncton Campus Inc.	Numéro de permis 2019498	Date d'inspection Le 18 avril 2024	
Nom de l'établissement Academie Power Play Academy Moncton Campus 1		Numéro de téléphone (506) 854-7529	
Adresse 1240 Ryan Street Moncton NB E1G 2V6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Ashley Kelly		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La mentore en assurance de la qualité a inspecté les éléments suivants au moment de l'inspection de surveillance :

- Activités quotidiennes et routine
- Aire de jeu intérieure
- Espace de rangement
- Effets personnels
- Affiches visibles

QAM a observé les enfants arriver du bus, placer leurs effets personnels dans leurs casiers et commencer à jouer librement, notamment à colorier des feuilles et à jouer avec leurs amis.

Les enfants sont ensuite sortis jouer à l'extérieur.

QAM a discuté avec l'administrateur de la nécessité de mieux organiser les fournitures sur place et de créer des espaces pour la lecture et les jeux calmes. L'administrateur avait des idées sur la façon de procéder.

original signé par
Ashley Kelly

Le 18 avril 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Martine Macaque

Le 18 avril 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date